



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 08 juillet 2020

## OBJET :

DE-20-07-1-46) APPROBATION DES AIDES A PROJETS JEUNES

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200708-lmc1H7354H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 15/07/2020  
Date de Publication : 15/07/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2016 définissant les modalités d'attribution des Aides à projets jeunes (A.P.J.) ;

Considérant les demandes d'aides à projets présentées par Monsieur Charles REZE-SANDUSSI, Madame Sophie-Clarisse BACQUAERT et Madame Julie CLOT.

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 03 juillet 2020,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Attribue des aides financières aux porteurs de projets suivants :

1. 500 € au projet artistique, présenté par Monsieur Charles REZE-SANDUSSI, domicilié au 48, rue Massue à Vincennes ;
2. 500 € au projet artistique, présenté par Madame Sophie-Clarisse BACQUAERT, domiciliée au 30, rue Anatole France à Vincennes ;
3. 500 € au projet solidaire présenté par Madame Julie CLOT, domiciliée au 3, rue Charles Pathé à Vincennes ;

ARTICLE II : La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2020, aux articles et chapitres correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*